ESPACES CONFINÉS





Je m'engage totalement à respecter les Règles d'or



IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Prendre en compte les risques d'asphyxie, chute, déflagration, écrasement, noyade, etc. dans le permis de travail spécifique
- Disposer d'une surveillance permanente
- Disposer d'un plan d'évacuation d'urgence



• Pénétrer dans un espace confiné sans vérification des isolations et sans contrôle d'atmosphère

























